



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 4 septembre 2015.

Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

mairie-anjeux@orange.fr

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : AUGUSTO Manuel – BALLAY Christelle – BARTHELEMY Pascal – CHOLLEY Georges – JATTEAU Fabrice – MONNEY Joël – PERRIN Yvette – PETITGENET Sylvain – VOIRIN Martine

Absents excusés : ARMAND Isabelle – COLLAS Louis

Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

Travaux forestiers

- Coupes et affouage

Monsieur Dominique CLERC, agent ONF, a rencontré M. le Maire, ses adjoints et les garants du bois pour leur présenter les parcelles de bois concernées pour l'affouage 2015. L'estimation du nombre de stères disponibles s'élève à 201 stères pour la parcelle 20, 80 stères pour la parcelle 6 et 118 stères dans la parcelle 26r. Soit un total de 408 stères à distribuer.

A raison d'une trentaine d'affouagistes les parts atteindraient environ 15 stères chacune.

La parcelle 27, concernée également par les travaux forestiers, pourrait être également rajoutée à l'affouage mais avec 315 stères supplémentaires la part d'affouage deviendrait trop grosse pour de nombreux affouagistes.

Il est donc proposé de vendre la parcelle en Unité de Produit (UP).

L'ensemble de ces propositions est accepté à l'unanimité des membres du Conseil présents.

- Montant de la part d'affouage

Tous les ans l'ONF effectue une délivrance du bois d'affouage avec une estimation des stères (cf. Ci-dessus). A Anjeux le prix du stère de bois vendu aux particuliers s'élève depuis plusieurs années à 3,10 € En multipliant ce montant par le nombre de stères estimé par l'ONF la somme obtenue correspond à ce que la commune pourrait être en droit d'attendre de ce bois. D'une année à l'autre la quantité de stères et le nombre d'affouagistes varie. Jusqu'à présent le prix de la part d'affouage est resté fixé à 40 € quelque soit le nombre de stères façonnés. Pour réguler de façon plus juste, tant pour la commune que pour les affouagistes, les grandes disparités observées d'une année à l'autre, Sylvain PETITGENET propose de calculer le montant de la part d'affouage en multipliant le nombre de stères estimé par l'ONF par 3,10 € et en le divisant par le nombre d'affouagistes inscrits.

Le prix de la part d'affouage s'adapterait ainsi chaque année au bois et aux affouagistes disponibles. Les écarts d'estimation lors du marquage restent difficiles à maîtriser (tous les volontaires sont les bienvenus), le tirage au sort reste la solution la plus simple pour gérer cette variable. Les réclamations concernant les éventuels écarts entre les estimations et la réalité ne seront pas recevables.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

La date du 3 octobre est fixée pour le marquage du bois dans la parcelle 20 et pour les cimes de la parcelle 6. Rendez-vous donné aux volontaires à 8 h 00 devant la mairie.

Eclairage public

Le SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de la Haute-Saône) a donné son accord pour subventionner à hauteur de 80 % les modifications de l'éclairage public. Les travaux vont pouvoir être réalisés.

Une panne de l'éclairage des rues a été observée le lundi 24 août. L'entreprise Blampied a constaté lors de son intervention que l'armoire électrique et les branchements correspondants étaient très endommagés. Les travaux de modification de l'éclairage public comprenaient le remplacement de cette armoire. Il reste à souhaiter que les réparations effectuées tiennent jusqu'aux travaux programmés.

Travaux de voirie et raccordements d'assainissement

Divers travaux de raccordement d'assainissement et de voirie ont été effectués sur la commune. La réalité du terrain conduit à quelques modifications du devis initial :

Le tuyau d'évacuation des eaux pluviales situé sous l'entrée du cimetière étant cassé, l'entreprise a dû le remplacer pour raccorder le réseau installé lors de la réalisation du parking.

Les travaux réalisés au carrefour de Girefontaine, sur le chemin de la Bergère, à l'entrée du village devant chez F. JATTEAU restent identiques au devis. Les particuliers qui ont profité de la présence de l'entreprise et de la proximité des chantiers pour engager des travaux sur leur propriété ont été facturés directement par l'entreprise. Toute personne concernée par la proximité de travaux peut faire de même, le coût du déplacement d'engins impactant moins la facturation individuelle.

Les raccordements d'assainissement aux 3 et 4 rue de la Tour ont coûté un peu moins cher que prévu mais un raccordement supplémentaire a dû être réalisé pour permettre au 9 rue du Tilleul d'être raccordé au réseau d'assainissement et non au réseau d'eaux pluviales.

Les enduits bitumés sur les travaux de voirie de l'année dernière restent identiques au devis.

Au total les travaux réalisés s'élèvent à 17000 €TTC.

PLUI

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) s'organise. Cette période d'élaboration durera environ trois à quatre ans. Toute personne intéressée peut consulter la documentation générale disponible en mairie.

Projet de Parc Naturel Régional porté par l'association « Aux sources du parc »

L'association « Aux sources du parc » sollicite une délibération des communes concernées par le projet de Parc Naturel Régional pour exprimer le soutien au projet. Cette délibération reste un accord de principe qui ne constitue pas un engagement définitif.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Accessibilité des bâtiments publics

Le diagnostic obligatoire de l'existant a été réalisé pour la mairie et la salle communale. L'ensemble des travaux permettant à la mairie actuelle de répondre aux impératifs d'accessibilité du public sont estimés à 163 500 €(mise en place d'un ascenseur, modification des éclairages pour les déficiences visuelles etc...).

Les travaux d'aménagement de la salle communale pourraient s'élever à 65 000 €

A titre indicatif, les locations, perçues pour la salle communale, s'élèvent, en moyenne sur les trois dernières années, à 500 €par an.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal refuse d'engager le budget communal sur les aménagements financièrement disproportionnés de la salle communale.

Cependant, considérant que l'accès à la mairie reste une priorité raisonnablement planifiable, le Conseil Municipal souhaite déplacer ces locaux dans l'ancienne école, plus facile à adapter pour un coût inférieur à celui estimé pour l'aménagement de l'actuelle mairie.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, après délibération, autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire Sylvain Petitgenêt à procéder à toutes les étapes nécessaires à la réalisation de ce projet : commande des travaux de maîtrise d'œuvre, demandes de subventions, montage du dossier de permis de construire.

Zonage d'assainissement

L'Enquête publique du zonage d'assainissement est terminée. Aucune remarque ou visiteur ne sont venus à la connaissance de l'enquêteur. Le zonage d'assainissement est validé, les subventions peuvent être sollicitées.

Questions diverses :

- Madame THERNIER se porte acquéreuse du vieux portail métallique de l'ancienne école. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de lui céder pour un montant de 30 €
- Le ruisseau des Maix Godin est à faucher rapidement pour éviter les crues en cas de fortes pluies. Joël MONNEY se charge de prévenir l'entreprise POTARD.
- Le week-end des journées du patrimoine approche, à cette occasion la commune d'Anjeux accueillera les participants à la source du Planey le samedi 19 septembre à partir de 11h30. La visite, commentée par Madame LEROY-CASSARD et M. COURTOIS, sera suivie d'un apéritif offert par la commune. Les participants pourront manger sur place (pique-nique tiré du sac) avant de poursuivre, pour ceux qui le souhaitent, la visite des autres villages de la Haute Comté associés à cette manifestation (cf document ci-joint).
- Pour information, ERDF procédera à l'élagage des arbres autour des lignes à 20000 volts à partir du 11 septembre, pour plus de détails (entreprise, conditions d'intervention...) consulter l'affichage en mairie.

Séance levée à 22 h 15

INFORMATIONS DIVERSES

TERRAINS A BATIR

Quelques demandes de terrains à bâtir arrivent en mairie. Nous lançons un appel aux propriétaires susceptibles de proposer des surfaces éventuellement constructibles.

EMPLOYE COMMUNAL

A compter du 1^{er} octobre, pour la période hivernale, les horaires de l'employé communal changent et seront les suivants : le mercredi de 8h à 12h puis de 13h à 16h30, le jeudi de 8h à 12h et le vendredi de 13h à 15h30.

COLLEGIENS – LYCEENS – ETUDIANTS : aides départementales

Si votre enfant ne perçoit pas la bourse des collèves ou la bourse nationale, sous conditions de revenus une bourse (de 60 € à 350 €) pourrait lui être attribuée.

Si votre enfant ne bénéficie pas des transports gratuits, sous conditions de revenus, une bourse de transport aux élèves internes peut être sollicitée (de 150 € à 380 €).

Dossiers disponibles à partir du 1er octobre par téléphone au 03 84 95 78 81 ou en ligne sur www.haute-sane.fr rubrique « e-services »

Pour les bacheliers poursuivant leurs études pensez à l'AFDE (Allocation Familiale Départementale Etudiant) selon les revenus familiaux et l'âge de l'étudiant une allocation 240 € à 850 € peut être allouée. Dossiers disponibles à partir du 2 septembre 2015 par téléphone au 03 84 95 78 81 ou en ligne sur www.haute-sane.fr rubrique « e-services »

INSCRIPTION A L'AFFOUAGE

La date limite d'inscription à l'affouage est fixée au **vendredi 2 octobre**.

SITE INTERNET D'ANJEUX

Pour la rentrée, le site d'Anjeux fait son apparition sur internet, il vous suffit de taper « Anjeux » dans un moteur de recherche et le site officiel de la commune s'affiche dans les propositions. Bonne visite, et n'oubliez pas, ce site est aussi le vôtre, les commentaires pour l'améliorer sont les bienvenus.

CALENDRIER COMMUNAL

Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 septembre : Journées du patrimoine

Programme proposé par la Haute Comté (cf document ci-joint) sur le thème de l'eau.

A cette occasion la commune d'Anjeux accueillera les participants à la source du Planey le samedi 19 septembre à partir de 11h30. La visite, commentée par Madame LEROY-CASSARD et M. COURTOIS, sera suivie d'un apéritif offert par la commune. Les participants pourront manger sur place (pique-nique tiré du sac) avant de poursuivre, pour ceux qui le souhaitent, la visite des autres villages de la Haute Comté associés à cette manifestation.

Samedi 3 octobre : marquage du bois, rendez-vous fixé à 8 h 00 devant la mairie.

Dimanche 18 octobre : Fête patronale



*Septembre...
le mois de la rentrée !
Mais ces élèves-là
sont sortis de l'école il
y a déjà quelques
années...*

Merci à Brigitte BARBERO pour la transmission de ce cliché.